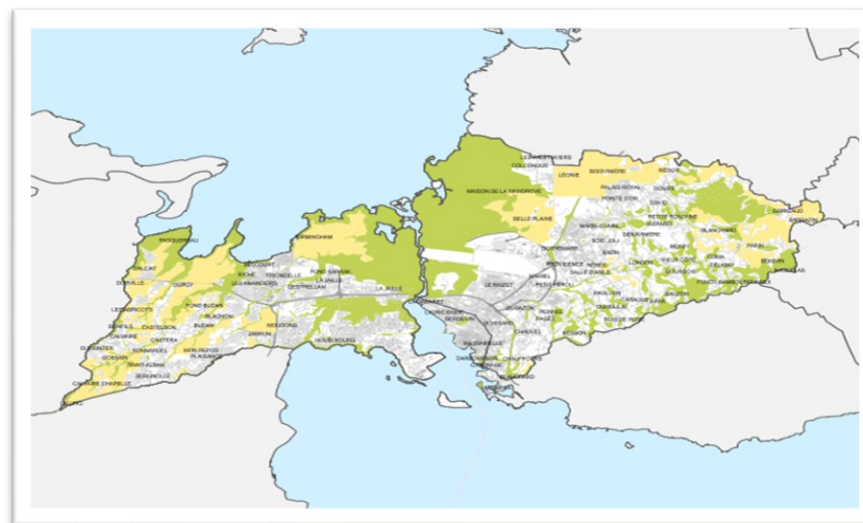


# Guide pratique des dotations et subventions d'État



**2024**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Dotations et subventions d'État.....</b>	<b>Page 4</b>
<b>Appels à projets.....</b>	<b>Page 34</b>
<b>Aides à la création d'entreprise.....</b>	<b>Page 40</b>
<b>Sommaire des annexes.....</b>	<b>Page 45</b>
<b>Annexe 1 : Procédure d'instruction d'une demande de subvention État.....</b>	<b>Page 46</b>
<b>Annexe 2 : Les fonctions principales du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE)....</b>	<b>Page 47</b>
<b>Annexe 3 : Les moyens du CRTE.....</b>	<b>Page 48</b>
<b>Annexe 4 : Procédure d'inscription d'un projet dans le CRTE.....</b>	<b>Page 49</b>
<b>Contact.....</b>	<b>Page 50</b>

# DOTATIONS ET SUBVENTIONS D'ÉTAT

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
ACV	Plan national Action Cœur de Ville II	5 Md€ sur 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes (222 villes retenues dont Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, et Les Abymes) ;</li> <li>• Intercommunalités ;</li> <li>• Partenaires du programme publics et privés.</li> </ul>	Faciliter l'émergence de projets urbains innovants, adaptés aux besoins locaux, favorisant la transition écologique et l'inclusion sociale, et valorisant le patrimoine dans les coeurs de ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;</li> <li>• Développement économique et commercial équilibré ;</li> <li>• Accessibilité, mobilité et connexions ;</li> <li>• Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;</li> <li>• Accès aux équipements et aux services publics...</li> </ul>	<p>Ministère chargé de la Cohésion des territoires et ANCT</p> <p>(cf. <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/action-coeur-de-ville-42#scrollNav-5">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/action-coeur-de-ville-42#scrollNav-5</a> et <a href="https://france-relance-guadeloupe.aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/action-cur-de-ville/?integration=&amp;targeted_audiences=&amp;perimeter=108919-ca-cap-excellence&amp;text=&amp;apply_before=&amp;is_charged=all&amp;action=search-filter">https://france-relance-guadeloupe.aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/action-cur-de-ville/?integration=&amp;targeted_audiences=&amp;perimeter=108919-ca-cap-excellence&amp;text=&amp;apply_before=&amp;is_charged=all&amp;action=search-filter</a>)</p>	2023 – 2026 (Acte II)

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie renommée « Agence de la Transition Écologique » en avril 2020	3,8 M€ de budget ouvert en 2023 sur un budget national de 4, 2 Md€ pour 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises ;</li> <li>• Collectivités ;</li> <li>• Associations ;</li> <li>• Organismes de recherche ;</li> <li>• Doctorants.</li> </ul>	Accompagner les projets de transition écologique et énergétique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables, de diagnostic environnemental ou énergétique, de faisabilité ;</li> <li>• Projets de Recherche, Développement ou Innovation (RDI) ;</li> <li>• Résorption des décharges littorales historiques à risque de relargage des déchets en mer ;</li> <li>• Programmes d'animation, actions de communication, formation ;</li> <li>• Postes de chargés de mission (chargé de mission EnR, chargé de mission EnR, ... ) ;</li> <li>• Grandes installations solaires thermiques ;</li> <li>• Aides au réemploi des emballages et des contenants ;</li> <li>• Réalisation d'études pour la création, l'extension ou la modernisation de centres de tri des déchets ;</li> <li>• Écoconception des produits et des services ;</li> <li>• Réemploi-réutilisation et la réparation (hors emballages) ;</li> <li>• Tarification incitative du service public des déchets ;</li> <li>• Études d'alimentation durable ;</li> <li>• Installation d'équipements de lutte contre le gaspillage ;</li> <li>• Investissements dans des équipements pédagogiques ou des programmes d'actions des relais de mobilisation...</li> </ul>	<p>Direction Régionale de l'Ademe en Guadeloupe</p> <p>(cf. <a href="https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets/recherche?aap%5B0%5D=localisation%3AGuadeloupe">https://agirpouurlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets/recherche?aap%5B0%5D=localisation%3AGuadeloupe</a>)</p> <p>Voir Guide 2024 des aides aux entreprises pour la transition Écologique en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (<a href="https://librairie.ademe.fr/7188-guide-2024-des-aides-aux-entreprises-pour-la-transition-ecologique-en-guadeloupe-a-saint-barthelemy-et-a-saint-martin.html">https://librairie.ademe.fr/7188-guide-2024-des-aides-aux-entreprises-pour-la-transition-ecologique-en-guadeloupe-a-saint-barthelemy-et-a-saint-martin.html</a>)</p> <p>Dossier de demande de subvention : <a href="https://guadeloupe.deets.gouv.fr/sites/guadeloupe.deets.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_dema3671.pdf">https://guadeloupe.deets.gouv.fr/sites/guadeloupe.deets.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_dema3671.pdf</a></p>	Depuis le 1 <sup>er</sup> Janvier 1992

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
	Fonds Chaleur Renouvelable (FCR)	820 M€ en 2024 (520 M€ en 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Habitat collectif ;</li> <li>● Collectivités ;</li> <li>● Entreprises.</li> </ul>	Développer les installations de production de chaleur renouvelable et les réseaux de chaleur dans l'habitat collectif, les collectivités et les entreprises afin d'atteindre l'objectif national de 32 % d'EnR en 2030.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aide aux études de réseaux de chaleur et de froid ;</li> <li>● Financement étude de faisabilité chaufferie biomasse ;</li> <li>● Financement d'une étude de faisabilité d'installation solaire thermique ;</li> <li>● Financement d'une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale ;</li> <li>● Financement d'une étude de faisabilité en géothermie de surface ;</li> <li>● Aide au test de réponse thermique de terrain (géothermie) ;</li> <li>● Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation ;</li> <li>● Financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une chaufferie biomasse ;</li> <li>● Financement d'un diagnostic énergétique serres...</li> </ul>	<p>ADEME</p> <p>(cf. <a href="https://les-aides.fr/aide/FngP3w/ademe/fonds-chaleur.html">https://les-aides.fr/aide/FngP3w/ademe/fonds-chaleur.html</a>)</p>	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2009
	Fonds Économie Circulaire (FEC)	210 M€ en 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Acteurs de terrain (collectivités territoriales, entreprises) ;</li> <li>● Organismes relais (chambres consulaires, associations) mettant en œuvre la politique Déchets.</li> </ul>	Accompagner les collectivités locales et orienter le comportement des acteurs par l'investissement dans des installations de tri, de recyclage et de valorisation ainsi que des actions de prévention.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Investissement dans le réemploi et le recyclage ;</li> <li>● Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets...</li> </ul>	<p>ADEME</p> <p>(cf. <a href="https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/fonds-economie-circulaire">https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/fonds-economie-circulaire</a>)</p>	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2009

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
	Programme Régional pour la Maîtrise de l'Énergie (PRME)	40% du montant total hors taxes des dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collectivités ;</li> <li>● Associations ;</li> <li>● Entreprises ;</li> <li>● Particuliers.</li> </ul>	Contribuer à la réduction de la dépendance énergétique de la Guadeloupe en diversifiant et valorisant les sources d'énergie, et en maîtrisant leur consommation en finançant les projets d'équipement en production d'énergie solaire photovoltaïque et thermique : électrification photovoltaïque et eau chaude solaire ; de production d'énergie sur réseau : ferme éolienne et géothermie ; d'économie d'énergie (logements bioclimatiques) ; de communication et de sensibilisation en matière d'énergie et de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque).	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Projets d'équipement en production d'énergie solaire photovoltaïque et thermique (électrification photovoltaïque et eau chaude solaire) ;</li> <li>● Projets de production d'énergie sur réseau (ferme éolienne, géothermie) ;</li> <li>● Projets d'économie d'énergie (logements bioclimatiques) ;</li> <li>● Projets de communication et de sensibilisation en matière d'énergie et de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque)...</li> </ul>	<p>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)</p> <p>(cf. <a href="https://subventions.fr/guide-des-aides/programme-regional-pour-la-maitrise-de-l-energie/#:~:text=Le%20programme%20r%C3%A9gional%20pour%20la,et%20en%20ma%C3%A9trisant%20leur%20consommation.et file:///C:/Users/sephora.moutousamy/Downloads/region-guadeloupe.programme-regional-pour-la-maitrise-de-l-energie.pdf">https://subventions.fr/guide-des-aides/programme-regional-pour-la-maitrise-de-l-energie/#:~:text=Le%20programme%20r%C3%A9gional%20pour%20la,et%20en%20ma%C3%A9trisant%20leur%20consommation.et file:///C:/Users/sephora.moutousamy/Downloads/region-guadeloupe.programme-regional-pour-la-maitrise-de-l-energie.pdf</a>)</p>	

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement	<i>Aide financière ou apport en compétences</i> 176 M€ en investissement en 2024 (GP)  (150 M€ en 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collectivités ;</li> <li>● ONG ;</li> <li>● Entreprises ;</li> <li>● Fondations.</li> </ul>	Préserver la qualité des services publics, l'aménagement du territoire et le dynamisme économique tout en appuyant les initiatives en matière environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dispositif d'appui-conseil ;</li> <li>● Dispositif d'assainissement des finances ;</li> <li>● Appui technique et financier en matière d'eau, de transports et de déchets ;</li> <li>● Adapter du bâti et des réseaux aux effets du changement climatique ;</li> <li>● Équipements sanitaires ou remise aux normes de structures d'accueil ;</li> <li>● Reconstruction après des catastrophes naturelles ;</li> <li>● Aménagements urbains ;</li> <li>● Prêts ;</li> <li>● Équipements d'énergies renouvelables ;</li> <li>● Équipements touristiques...</li> </ul>	AFD  (cf. <a href="https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/guadeloupe">https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/guadeloupe</a> )  Voir <a href="https://www.afd.fr/sites/afd/files/2023-08-05-00-01/AFD-en-guadeloupe.jpg_.pdf">https://www.afd.fr/sites/afd/files/2023-08-05-00-01/AFD-en-guadeloupe.jpg_.pdf</a>	Depuis le 02 décembre 1941
<b>AFL</b>	Agence France Locale – La banque des collectivités	<i>Établissement de crédit</i>  <i>Membres guadeloupéens : SMT, CANGT, Commune d'Anse-Bertrand, CC de MG.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Communautés de communes ;</li> <li>● Grandes villes ;</li> <li>● Métropoles ;</li> <li>● Communautés d'agglomération ;</li> <li>● Départements ;</li> <li>● Syndicats intercommunaux ;</li> <li>● Régions ;</li> <li>● Petites communes ;</li> <li>● Communautés urbaines ;</li> <li>● Villes moyennes ;</li> <li>● Collectivités d'outre-mer.</li> </ul>	Renforcer le pouvoir d'agir du monde public local.	Dépenses d'investissement des projets des membres-actionnaires liés à leurs responsabilités et domaines d'intervention respectifs (transports, action sociale, gestion des déchets, traitement et distribution de l'eau, lutte contre les incendies, écoles, etc.).	AFL  (cf. <a href="https://www.agence-france-locale.fr/rse/une-banque-responsable/financement-durable/">https://www.agence-france-locale.fr/rse/une-banque-responsable/financement-durable/</a> )	Depuis le 26 juillet 2013.



Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	6, 2 Md€ en 2024 (4 Md€ en 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités ;</li> <li>• Propriétaires ;</li> <li>• Syndicats de Copropriétaires ;</li> <li>• Professionnels.</li> </ul>	Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, traiter les copropriétés fragiles et en difficulté, adapter les logements à la perte d'autonomie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préparatoires ;</li> <li>• Travaux de rénovation énergétique ;</li> <li>• Adaptation d'un logement à la vieillesse ou à l'handicap ;</li> <li>• Sécurisation d'un logement ;</li> <li>• Réhabilitation d'un logement...</li> </ul>	Direction départementale des territoires (DDT)  (cf. <a href="https://www.anah.fr/collectivite/">https://www.anah.fr/collectivite/</a> )	Depuis le 31 décembre 1971
	Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)	<i>50 % de la dépense HT au maximum dans la limite de 50 000 € et 25 000 € pour les expertises complémentaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune ;</li> <li>• Intercommunalité ;</li> <li>• Département ;</li> <li>• Région ;</li> <li>• Entreprise publique locale (Sem, Spl, SemOp) ;</li> <li>• Particulier.</li> </ul>	Accompagner les copropriétés pour éviter l'accroissement de leurs difficultés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation d'une copropriété ;</li> <li>• Dispositif préventif de la déqualification de l'habitat ;</li> <li>• Rénovation énergétique des copropriétés ;</li> <li>• Amélioration de l'attractivité et de la mixité du parc de logements...</li> </ul>	ANAH  (cf. <a href="https://www.anah.fr/collectivite/traiter-les-coproprietes-fragiles-et-en-difficulte/mettre-en-place-des-dispositifs-dobservation-et-de-prevention/">https://www.anah.fr/collectivite/traiter-les-coproprietes-fragiles-et-en-difficulte/mettre-en-place-des-dispositifs-dobservation-et-de-prevention/</a> )	Depuis le 14 mars 2012
	Veille et Observation des Copropriétés (VOC)	<i>50% de la dépense dans la limite de 60 000 €</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune ;</li> <li>• Intercommunalité ;</li> <li>• Département ;</li> <li>• Région ;</li> <li>• Entreprise publique locale (Sem, Spl, SemOp) ;</li> <li>• Particulier.</li> </ul>	Prévenir la dégradation des copropriétés en développant les démarches d'observation locales des copropriétés fragiles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des démarches d'observation locales des copropriétés fragiles (état du bâti, solvabilité des copropriétaires et de la copropriété, fonctionnement des instances décisionnelles, gestion financière et modes d'occupation) ;</li> <li>• Développement des fonctions de veille continue...</li> </ul>	ANAH  (cf. <a href="https://www.anah.fr/collectivite/traiter-les-coproprietes-fragiles-et-en-difficulte/mettre-en-place-des-dispositifs-dobservation-et-de-prevention/">https://www.anah.fr/collectivite/traiter-les-coproprietes-fragiles-et-en-difficulte/mettre-en-place-des-dispositifs-dobservation-et-de-prevention/</a> )	Depuis le 14 mars 2012

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	81,5 M€ en 2024 (63,2 M€ en 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes ;</li> <li>• EPCI ;</li> <li>• Départements ;</li> <li>• Régions.</li> </ul>	Faciliter l'accès des collectivités locales aux ressources techniques et financières disponibles, nécessaires pour concrétiser leurs projets ; aider les collectivités à penser écologique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement au numérique ;</li> <li>• Réhabilitation de l'habitat ancien en centre ville ;</li> <li>• Revitalisation des centres-villes ;</li> <li>• Redynamisation du tissu industriel ;</li> <li>• Renforcement de l'accès à l'emploi, aux soins et aux services au public ;</li> <li>• Attractivité économique ;</li> <li>• Couverture numérique du territoire ;</li> <li>• Rénover les écoles ;</li> <li>• Mettre en place des modes de transport doux et alternatifs...</li> </ul>	Préfecture  (cf. <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/lagence-21">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/lagence-21</a> )	Depuis le 22 juillet 2019
	Fonds commerce rural	12M€ 50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune ;</li> <li>• Intercommunalité ;</li> <li>• Entreprise publique locale (Sem, Spl, SemOp) ;</li> <li>• Entreprise privée.</li> </ul>	Financer des projets visant l'installation d'un commerce sédentaire ou non sédentaire multi-services afin de contribuer au maintien dans le territoire des populations fragilisées, au renforcement des liens sociaux, à l'attractivité des territoires, à la réduction des trajets émetteurs de CO2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition des locaux et travaux relatifs à la remise en état du local : prise en charge du déficit d'opération à hauteur de 50%, dans une limite de 50 000€ ;</li> <li>• Agencement des locaux et acquisition du matériel professionnel : prise en charge à hauteur de 50% des dépenses d'investissement dans une limite de 20 000€ (bonus de 5 000€ pour les projets exemplaires en matière de développement durable ou d'innovations sociale ou sociétale) ;</li> <li>• Acquisition d'un véhicule professionnel de tournée : subvention fixée à 50% des dépenses d'investissement dans une limite de 20 000€.</li> </ul>	Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/42bf-soutenir-le-commerce-rural/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/42bf-soutenir-le-commerce-rural/</a> )	2023-2024

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
	Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités (FRLA)	25M€ en 2023 <i>Jusqu'à 50 % du déficit des opérations en qualité de dernier subventionnaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités ;</li> <li>• Établissements publics locaux (SEM, SPL) et leurs filiales (dont les foncières de redynamisation soutenues par la Banque des Territoires) ;</li> <li>• Établissements publics de l'État et leurs opérateurs qu'ils auront désignés ;</li> <li>• Établissements publics d'aménagement ;</li> <li>• Bailleurs sociaux ;</li> <li>• Promoteurs privés.</li> </ul>	Soutenir l'immobilier commercial et artisanal dans les territoires fragiles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérations de création ou de restructuration de locaux d'activité (commerciales, artisanales, de restauration ou de services ; économie sociale et solidaire, touristiques) ;</li> <li>• Reconversion des locaux vacants ;</li> <li>• Recyclage foncier ;</li> <li>• Redynamisation d'un centre historique ;</li> <li>• Construction d'un équipement commercial ;</li> <li>• Acquisition/Réhabilitation de locaux commerciaux en diffus ;</li> <li>• Réhabilitation d'une friche...</li> </ul>	<p>Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)</p> <p>(cf. <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fonds-de-restructuration-des-locaux-dactivite-415">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fonds-de-restructuration-des-locaux-dactivite-415</a> et <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5273-accelerer-la-redynamisation-du-commerce-et-de/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5273-accelerer-la-redynamisation-du-commerce-et-de/</a>)</p>	Depuis mars 2021
	Plan national « France Ruralités »	90 M€ en 2024 <i>(734, 8 M€ sur 5 ans pour le développement rural)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes rurales ;</li> <li>• Préfecture ;</li> <li>• Département.</li> </ul>	Renforcer l'équité territoriale et à accompagner les communes rurales dans leurs projets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction, réhabilitation et rénovation de logements ;</li> <li>• zones de Revitalisation Rurale ;</li> <li>• aide à l'ingénierie de projets ;</li> <li>• projet autour de la sobriété énergétique ;</li> <li>• organisation de l'offre de soins et d'initiatives « d'aller-vers » dans le domaine médical (déploiement de medicobus) ;</li> <li>• soutien aux commerces ruraux ;</li> <li>• développement et animation de circuits courts ;</li> <li>• ouverture de lieux de convivialité (commerces, tiers lieux, etc.) ;</li> </ul>	<p>ANCT</p> <p>(cf. <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/15.06.2023_DP_France_Ruralit%C3%A9s_.pdf">https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/15.06.2023_DP_France_Ruralit%C3%A9s_.pdf</a>)</p>	Depuis le 15 juin 2023  (2023 – 2027)

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
					<ul style="list-style-type: none"> <li>• déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire dite du dernier kilomètre (à la fois en ingénierie et en investissements), avec des véhicules électriques et solidaires, des vélos, le développement d'une offre de transport à la demande ;</li> <li>• recrutement de volontaire territorial en administration (VTA) ;</li> <li>• soutien à l'installation de France services en milieu rural et à leur qualité de service, par une subvention bonifiée de l'État dans les zones de revitalisation rurale ;</li> <li>• installation de maisons de santé ;</li> <li>• soutien aux projets locaux d'économie sociale et solidaire (ESS) ;</li> <li>• soutien à la protection du patrimoine religieux des communes de moins de 10.000 habitants ;</li> <li>• entretien des monuments aux morts...</li> </ul>		
ANS	Agence Nationale du Sport	461 M€ en 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités territoriales ;</li> <li>• Associations à vocation sportive ;</li> <li>• Fédérations sportives ;</li> <li>• Établissements publics.</li> <li>• Établissements publics</li> </ul>	Mettre en œuvre des projets sportifs territoriaux (PST) afin de développer des projets innovants, utilisant le sport comme outil d'impact social.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipements sportifs de proximité ;</li> <li>• Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs...</li> </ul>	ANS ou ses référents territoriaux (DRAJES, DSDEN, SDJES)  (cf. <a href="https://www.agencedusport.fr/">https://www.agencedusport.fr/</a> )	Depuis le 24 avril 2019

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
	Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024	300 M€ sur trois ans dont 98M€ en 2024  et 721 314 € pour la Guadeloupe (cf. <a href="https://www.fft.com/site/actualites/2024-03-04/programme-5000-equipements-2024-candidatures-ouvertes#:~:text=Depuis%20mi-f%C3%A9vrier%2C%20l'Agence%20Nationale%20du%20Sport%20a%20officiellement,milieu%20scolaire%20et%20les%20zones%20en%20d%C3%A9ficite%20d'infrastructures.">https://www.fft.com/site/actualites/2024-03-04/programme-5000-equipements-2024-candidatures-ouvertes#:~:text=Depuis%20mi-f%C3%A9vrier%2C%20l'Agence%20Nationale%20du%20Sport%20a%20officiellement,milieu%20scolaire%20et%20les%20zones%20en%20d%C3%A9ficite%20d'infrastructures.</a> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités ou leurs mandataires ;</li> <li>Associations à vocation sportive ;</li> <li>Universités publiques ;</li> <li>Établissements médico-sociaux publics accueillant des jeunes en situation de handicap ayant une association sportive affiliée à une fédération sportive.</li> </ul>	Développer les équipements sportifs de proximité en permettant la création de 5000 équipements supplémentaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements de proximité ;</li> <li>Cours d'écoles actives et sportives ;</li> <li>Équipements structurants.</li> </ul> Exemples : construction d'un gymnase ; création d'un terrain de football ; création d'un city park ; city stade ; terrain multisports...	Agence Nationale du Sport  (cf. <a href="https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite">https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite</a> )  Dépôt du dossier : <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/plan-5000-equipements-generation-2024/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/plan-5000-equipements-generation-2024/</a>  Note de service : <a href="https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2024-02/Plan%205000%20%C3%89quipements%20-%20G%C3%A9n%C3%A9ration%202024.pdf">https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2024-02/Plan%205000%20%C3%89quipements%20-%20G%C3%A9n%C3%A9ration%202024.pdf</a>	Depuis le 14 octobre 2021  Première phase : 2022-2024  Deuxième phase : 2024-2026
<b>ARICE</b>	Aide Régionale à l'Investissement et à la Création d'Emploi	Plafond de 32 000€ par opération  (40% du montant total HT (compris entre 10.000€ et 80.000€ HT))  Budget régional 1, 093 Md€ dont 437 M€ en investissement	Personne physique ou morale, régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) de la Guadeloupe y compris les auto-entrepreneurs ; à l'exclusion des entreprises des secteurs suivants :	Soutenir les projets d'investissement, de création et de développement d'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements matériels : acquisition d'outils de production (éligibilité du matériel d'occasion non encore subventionné et d'une valeur inférieure au prix du marché du neuf) ; équipement ; travaux d'aménagement et d'agencement ;</li> <li>Investissements immatériels liés au programme d'investissements : transfert de technologie (acquisition de brevet/licence d'exploitation ...) ; achat de fonds de commerce, droit au bail (transmission-</li> </ul>	Conseil régional  (cf. <a href="https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/detail/actualites/aide-regionale-a-l'investissement-et-a-la-creation-d'emploi-arice/#_">https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/detail/actualites/aide-regionale-a-l'investissement-et-a-la-creation-d'emploi-arice/#_</a> )	Permanente

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
			industrie; hébergement touristique; fibres synthétiques; sidérurgie; construction navale; pêche; agriculture; professions libérales y compris les SELARL; SA; SCI; GIE; associations; entreprises en difficultés.		reprise) ; formation liée au programme d'investissement ; loyers dus dans le cadre de l'exécution d'un contrat de crédit-bail contracté pour le financement d'un investissement (avec clause de rachat obligatoire) ; recours aux conseils d'un consultant extérieur (Pour le recours aux conseils d'un consultant, l'assiette éligible est limitée à 20 % du coût total de la prestation. Ce taux est porté à 30% en cas de transmission-reprise).  NB : Les matériels roulants immatriculés ou navigants, les matériels de location ne sont pas éligibles. Ne sont pas éligibles les investissements réalisés avant le dépôt du dossier.		
<b>BDT</b>	Banque Des Territoires	90 Md€ sur la période 2024-2028 27, 2 Md€ pour 2024 (20 Md€ en 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités ;</li> <li>• Organismes de logement social ;</li> <li>• Entreprises publiques locales ;</li> <li>• Professions juridiques.</li> </ul>	Accompagner les grands projets innovants et financer en prêts et en investissements les collectivités locales afin de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.	<b>8 mesures pour des territoires plus verts :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,2 Md€ pour accompagner l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique ;</li> <li>• 16,8 Md€ pour accélérer la réhabilitation du parc public de logements ;</li> <li>• 1,5 Md€ pour accompagner la mise en place du nouveau mix énergétique décarboné ;</li> <li>• 1,3 Md€ pour accélérer le basculement vers une mobilité décarbonée ;</li> </ul>	Banque des Territoires  (cf. <a href="https://www.banquedesterritoires.fr/">https://www.banquedesterritoires.fr/</a> ) et  <a href="https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2023-11/CP%20Banque%20des%20Territoires-%20Plan%20strat%20C3%A9grique%20C3%A0%20horizon%20">https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2023-11/CP%20Banque%20des%20Territoires-%20Plan%20strat%20C3%A9grique%20C3%A0%20horizon%20</a>	Depuis le 30 mai 2018

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
					<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1,8 Md€ pour contribuer à préserver la ressource en eau, en quantité et qualité ;</li> <li>● 180 M€ pour accompagner la transition alimentaire des territoires, avec plus de 200 projets accompagnés ;</li> <li>● 350 M€ pour accompagner des projets locaux de prévention, collecte, réemploi et valorisation des déchets ;</li> <li>● 900 M€ pour accompagner le développement territorial dans la trajectoire de la sobriété foncière.</li> </ul> <p><b>8 mesures pour favoriser la cohésion sociale dans les territoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 240 M€ pour favoriser l'accès aux services publics pour tous les Français grâce au réseau France Services et à l'inclusion numérique ;</li> <li>● Lutter contre les déserts médicaux ;</li> <li>● 3,8 Md€ pour favoriser l'accès au droit et à la justice grâce à la digitalisation ;</li> <li>● 56,5 Md€ pour créer du logement social et abordable ;</li> <li>● 2,1 Md€ pour dynamiser l'activité économique des territoires en développant les compétences et un immobilier tertiaire plus écologique ;</li> <li>● 900 M€ pour réindustrialiser les territoires et maîtriser les impacts environnementaux de l'industrie ;</li> </ul>	2028%20-%2008%2011%2023.pdf)	

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
					<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3,3 Md€ pour soutenir l'habitat des personnes âgées ou en perte d'autonomie sous toutes ses formes ;</li> <li>• 400 M€ pour accompagner les acteurs territoriaux à piloter leurs politiques publiques par une gestion durable et souveraine de la donnée.</li> </ul>		
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	7 Md€ pour 2024 (6 Md€ en 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités territoriales ;</li> <li>• Établissements publics ;</li> <li>• Associations.</li> </ul>	Contribuer au fonctionnement des services et équipements utiles aux familles et à leurs enfants en attribuant des aides à l'investissement, au fonctionnement ou au projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil du jeune enfant ;</li> <li>• Loisirs et vacances des enfants et des familles ;</li> <li>• Actions favorisant l'autonomie des jeunes ;</li> <li>• Soutien à la fonction parentale ;</li> <li>• Animation de la vie sociale ;</li> <li>• Dispositifs innovants contribuant à l'accès et au maintien dans le logement...</li> </ul>	CAF  (cf. <a href="https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Partenaires/Cnaf_aide%20partenaires_v3.pdf">https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Partenaires/Cnaf_aide%20partenaires_v3.pdf</a> )	Depuis le 22 août 1946
CCT	Contrat de Convergence et de Transformation	681 M€  (400 M€ pour la période 2024-2027)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités ;</li> <li>• EPCI.</li> </ul>	Résorber les écarts de niveaux de développement en matière économique, sociale, sanitaire, de protection et de valorisation environnementales ainsi que la différence d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, aux services publics, aux nouvelles technologies et à l'audiovisuel, et les écarts de niveaux de vie et de revenus entre le territoire hexagonal et la Guadeloupe (emploi, eau, déchets, transports, environnement, attractivité du territoire).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des usages numériques ;</li> <li>• Protection et la valorisation de la biodiversité ;</li> <li>• Revitalisation des centres bourgs ;</li> <li>• Équipements sportifs et culturels ;</li> <li>• Gestion des déchets ;</li> <li>• Alimentation en eau potable ;</li> <li>• Développement des infrastructures portuaires et routières ;</li> <li>• Soutien des publics vulnérables...</li> </ul>	Préfecture  (cf. <a href="https://www.guadeloupe.gouv.fr/index.php/content/download/17323/111408/file/CCT%20sign%C3%A9.pdf">https://www.guadeloupe.gouv.fr/index.php/content/download/17323/111408/file/CCT%20sign%C3%A9.pdf</a> )	<p><b>Signé le 31 décembre 2018 pour une durée de 10 ans (2019-2028)</b></p> <p>1<sup>ère</sup> génération : 2019-2022.</p> <p>2<sup>ème</sup> génération : 2024-2027.</p>



Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
<b>CRTE</b>	Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique de CAP Excellence  (anciennement « Contrat de Relance et de Transition Écologique »)	<i>Dispositif facilitant l'accès aux financements</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités ;</li> <li>EPCI ;</li> <li>Associations ;</li> <li>Autres porteurs de projets structurants publics ou privés.</li> </ul>	Répondre à la crise écologique, aux fractures territoriales et sociales, aux enjeux démocratiques, et aux enjeux de planification écologique territorialisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les biodéchets ;</li> <li>S'engager dans un plan de paysage ;</li> <li>Réhabilitation des friches urbaines et industrielles ;</li> <li>Projet de rénovation énergétique ;</li> <li>Rénovation des bâtiments publics ;</li> <li>Rénovation des logements sociaux ;</li> <li>Développement du photovoltaïque ;</li> <li>Développement de l'agriculture urbaine...</li> </ul>	Communauté d'Agglomération CAP Excellence  (cf. <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/crte-01-971-1%20CRTE%20CAP%20Excellence.pdf">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/crte-01-971-1%20CRTE%20CAP%20Excellence.pdf</a> )	<b>Signé le 30 décembre 2021 (2020-2026).</b>
<b>DAAF</b>	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt	<i>Mécanisme d'appels à projets</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités ;</li> <li>Intercommunalités ;</li> <li>TPE et PME.</li> </ul>	Assurer au consommateur une alimentation sûre, accessible et diversifiée et accompagner la profession agricole et agroalimentaire à relever le défi du développement endogène et durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide aux opérations immatérielles collectives des entreprises agroalimentaires en faveur de l'autosuffisance alimentaire ;</li> <li>Accompagnement au déploiement de projets alimentaires territoriaux (PAT)...</li> </ul>	DAAF  (cf. <a href="https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/appels-a-projets-r23.html">https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/appels-a-projets-r23.html</a> )	<b>Depuis le 19 décembre 2008</b>
<b>DAC</b>	Direction des Affaires Culturelles	Subventions et appels à projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes ;</li> <li>EPCI à fiscalité propre ;</li> <li>Région ;</li> <li>Département ;</li> <li>Associations ;</li> <li>Entreprises privées ;</li> <li>Entreprise publique locale ;</li> <li>Établissements publics / Services de l'État ;</li> </ul>	Contribuer au développement culturel de la Guadeloupe et des Îles du Nord aux côtés des autres administrations de l'État et en partenariat avec les collectivités locales ; Faire connaître, protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et de promouvoir l'architecture ; Soutenir la création artistique, les industries culturelles et la diffusion culturelle ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions culturelles et langue française ;</li> <li>Acquisition et restauration de documents patrimoniaux des bibliothèques ;</li> <li>Création et rénovation d'orgues non protégés ;</li> <li>Formation continue ;</li> <li>Mobilité internationale ;</li> <li>Restauration et conservation préventive des collections des musées ;</li> <li>Enrichissement des collections des musées ;</li> </ul>	DAC de Guadeloupe  (cf. <a href="https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe">https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe</a> )	Depuis le 08 juin 2010

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes de recherche ;</li> <li>Particuliers.</li> </ul>	Veiller à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture par les enseignements et l'éducation artistiques et au développement des publics et des pratiques culturelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Label d'Exposition d'intérêt national (EIN) ;</li> <li>Labellisation „Maison des Illustres“ ;</li> <li>Référentiels de la culture et découvrabilité des contenus ;</li> <li>Études et travaux sur monuments historiques ;</li> <li>Traitement, numérisation et valorisation d'archives à l'échelle communale, départementale et régionale, ...</li> </ul>		
	Concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) relatif aux bibliothèques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une fraction dédiée aux projets courants de construction et d'équipement des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales</li> <li>Une seconde, plafonnée à 15 % du montant global du concours particulier pour tous les projets susceptibles d'exercer un rayonnement départemental, régional, voire national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes ;</li> <li>Établissements publics de coopération intercommunale ;</li> <li>Conseils départementaux.</li> </ul> <p>⚠ Si l'opération bénéficie d'une aide au titre de la DETR, elle n'est plus éligible à la DGD.</p>	Soutenir l'investissement et le fonctionnement non pérenne des bibliothèques municipales et intercommunales et des bibliothèques départementales de prêt.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction, restructuration ou extension des bâtiments ;</li> <li>Équipement mobilier ;</li> <li>Équipement informatique ;</li> <li>Développement de services numériques ;</li> <li>Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques ;</li> <li>Conservation du patrimoine écrit et la numérisation des collections ;</li> <li>Développement des collections ;</li> <li>Acquisition d'un véhicule de desserte...</li> </ul>	<p>Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Guadeloupe</p> <p>(cf. <a href="https://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-avec-les-collectivites-locales/Dotations-et-fonds/La-Dotation-Generale-de-Decentralisation-DGD">https://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-avec-les-collectivites-locales/Dotations-et-fonds/La-Dotation-Generale-de-Decentralisation-DGD</a> et <a href="https://www.culture.gouv.fr/demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/dotation-generale-de-decentralisation-dgd">https://www.culture.gouv.fr/demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/dotation-generale-de-decentralisation-dgd</a>)</p>	<p>Depuis le 15 juin 2016.</p> <p>Dépôt des dossiers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai en 2024.</p> <p>Fréquence annuelle.</p>

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	<p>1,046 Md€</p> <p>(DETR Guadeloupe 2023 : 7 842 084, 35)</p> <p>Plafond de 500 000€ par opération et de 80% de co-financement</p> <p>Pour les cimetières : 750 000€ avec un taux d'intervention de 70%.</p> <p>Développement numérique : 300 000€ avec un taux d'intervention de 20 à 80%.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;</li> <li>• Communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1.3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes ;</li> <li>• Les EPCI à fiscalité propre hormis ceux ayant un territoire discontinu, une population supérieure à 75 000 habitants et une ou plusieurs communes de plus de 20 000 habitants.</li> </ul>	Subventionner les projets ayant un impact sur le développement rural tels que les projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural ; et ayant vocation à être inscrits en section d'investissement du budget des bénéficiaires et à titre exceptionnel des dépenses de fonctionnement non-récurrentes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études pré-opérationnelles et ingénierie (hors maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre) ;</li> <li>• Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, de la voirie et des espaces publics ;</li> <li>• Sécurité incendie ;</li> <li>• Bâtiments scolaires et restaurants scolaires ;</li> <li>• Accueil périscolaire et centre de loisirs ;</li> <li>• École numérique ;</li> <li>• Maisons de santé pluridisciplinaires ;</li> <li>• Administration électronique ;</li> <li>• Service public en milieu rural ;</li> <li>• Commerces ou multi-services en milieu rural ;</li> <li>• Zones d'activités économiques ;</li> <li>• Pépinières d'entreprises ;</li> <li>• Requalification de friches industrielles ;</li> <li>• Transition énergétique et écologique ;</li> <li>• Cheminement doux ;</li> <li>• Logement BBC ;</li> <li>• Alimentation en eau potable et assainissement ;</li> <li>• Aménagement des centres bourgs ;</li> <li>• Bâtiments et équipements sportifs ;</li> <li>• Patrimoine communal ou intercommunal ;</li> <li>• Aire d'accueil des gens du voyage ;</li> </ul>	<p>Préfecture</p> <p>(cf. <a href="https://www.guadeloupe.gouv.fr/contenu/telechargement/30591/24005/file/Circulaire%20AAP%20DETR-DSIL%202024%20.pdf">https://www.guadeloupe.gouv.fr/contenu/telechargement/30591/24005/file/Circulaire%20AAP%20DETR-DSIL%202024%20.pdf</a> et <a href="https://www.guadeloupe.gouv.fr/contenu/telechargement/30576/23930/file/Tutoriel%20usager.pdf">https://www.guadeloupe.gouv.fr/contenu/telechargement/30576/23930/file/Tutoriel%20usager.pdf</a>)</p>	<p>Depuis le 29 décembre 2010</p> <p>Candidature ouverte entre le 07 mars et le 15 avril en 2023.</p> <p>Fréquence annuelle.</p>

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
					<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sécurisation de la voirie communale et intercommunale ;</li> <li>● Réfection de la voirie communale et intercommunale ;</li> <li>● Vidéoprotection...</li> </ul>		
<b>DEETS</b>	Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Entreprises ;</li> <li>● Salariés ;</li> <li>● Demandeurs d'emploi ;</li> <li>● Partenaires sociaux et territoriaux ;</li> <li>● Acteurs de l'insertion et des consommateurs.</li> </ul>	Piloter, animer et coordonner les politiques publiques relevant de leurs missions (politique du travail et actions d'inspection de la législation du travail, contrôle du bon fonctionnement des marchés, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs, actions de développement et de sauvegarde des entreprises, politique de l'emploi, accompagnement des transitions professionnelles, anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, politiques de la cohésion sociale, insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail).	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Actions d'inspection de la législation du travail ;</li> <li>● Accompagnement des transitions professionnelles ;</li> <li>● Actions de développement et de sauvegarde des entreprises ;</li> <li>● Développement de la formation professionnelle ;</li> <li>● Contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises ;</li> <li>● Mise en œuvre des politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs...</li> </ul>	<p>DEETS</p> <p>(cf. <a href="https://www.guadeloupe.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-directions/Travail-sante-et-cohesion-sociale/Direction-de-l-economie-de-l-emploi-du-travail-et-des-solidarites-DEETS">https://www.guadeloupe.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-directions/Travail-sante-et-cohesion-sociale/Direction-de-l-economie-de-l-emploi-du-travail-et-des-solidarites-DEETS</a> et <a href="https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fguadeloupe.deets.gouv.fr%2Fsites%2Fguadeloupe.deets.gouv.fr%2FIMG%2Fdoc%2F6_dossier_demande_subvention_hors_asso_1_.doc&amp;wdOrigin=BROWSELINK">https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fguadeloupe.deets.gouv.fr%2Fsites%2Fguadeloupe.deets.gouv.fr%2FIMG%2Fdoc%2F6_dossier_demande_subvention_hors_asso_1_.doc&amp;wdOrigin=BROWSELINK</a>)</p>	Depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2021

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
<b>DSIL</b>	Dotation de Soutien à l'Investissement Local	570 M€ au niveau national pour 2024  (2 786 114 € en 2023 pour la Guadeloupe)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes ;</li> <li>• EPCI à fiscalité propre ;</li> <li>• Syndicats intercommunaux ;</li> <li>• Les maîtres d'ouvrages dont la subvention est inscrite dans un contrat État-Collectivité.</li> </ul>	Soutenir la réalisation d'opérations structurantes et à fort impact sur le territoire et le quotidien des habitants (les grandes priorités d'investissement), mais aussi les projets d'investissement et les opérations permettant de développer des territoires ruraux inscrits dans un contrat signé entre l'État et la collectivité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de réhabilitation pour la diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics ;</li> <li>• Projet de construction de bâtiment ;</li> <li>• Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation ;</li> <li>• Projets alternatifs à l'usage de la voiture en autosolisme ;</li> <li>• Investissements qui visent à renforcer les usages du numérique ;</li> <li>• Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;</li> <li>• Réalisation d'hébergements et d'équipements publics ;</li> <li>• Sécurisation des ouvrages d'art...</li> </ul>	SGAR  (cf. <a href="https://www.guadeloupe.gouv.fr/contenu/telechargement/30591/224005/file/Circulaire%20AAP%20DETR-DSIL%202024%20.pdf">https://www.guadeloupe.gouv.fr/contenu/telechargement/30591/224005/file/Circulaire%20AAP%20DETR-DSIL%202024%20.pdf</a> ) Et <a href="https://www.guadeloupe.gouv.fr/contenu/telechargement/30576/223930/file/Tutoriel%20usager.pdf">https://www.guadeloupe.gouv.fr/contenu/telechargement/30576/223930/file/Tutoriel%20usager.pdf</a> )	Depuis le 29 décembre 2015  Dépôt des dossiers entre le 07 mars et le 15 avril en 2023.  Fréquence annuelle.
<b>DPV</b>	Dotation de la Politique de la Ville	150 M€  <i>80% maximum de la somme des financements</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes remplissant certaines conditions ;</li> <li>• EPCI de rattachement des communes éligibles ;</li> <li>• Associations ;</li> <li>• Bailleurs sociaux.</li> </ul>	Soutenir les communes défavorisées confrontées à d'importantes charges en matière de politique de la ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des initiatives citoyennes ;</li> <li>• Accès à la culture, au sport et aux loisirs ;</li> <li>• Accès à la santé ;</li> <li>• Prévention de la délinquance ;</li> <li>• Amélioration de la tranquillité publique et du cadre de vie ;</li> <li>• Promotion d'un renouvellement urbain équilibré ;</li> <li>• Développement de l'emploi et de l'insertion ;</li> <li>• Développement de l'activité économique ;</li> <li>• Désenclavement et sécurisation de l'accès aux quartiers...</li> </ul>	Préfecture  (cf. Plateforme « Démarches-simplifiées »)	Depuis le 23 janvier 2009

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement	12M€ par an <i>(80 % du montant total HT des dépenses éligibles)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régions ;</li> <li>• Départements ;</li> <li>• Communes ou leurs groupements.</li> </ul>	Rattraper le retard des outre-mer en matière d'équipements structurants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;</li> <li>• Investissements contribuant à la gestion des déchets ;</li> <li>• Investissements concourant à la défense de l'environnement ;</li> <li>• Opérations s'inscrivant dans le cadre du Plan Séisme Antilles ;</li> <li>• Infrastructures ou établissements publics à usage collectif participant au développement économique, social, environnemental et énergétique ;</li> <li>• Investissements concourant à la lutte anti-sargasses ;</li> <li>• Équipements sportifs...</li> </ul>	Préfecture  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/698-a-financer-les-projets-dinvestissement-portant/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/698-a-financer-les-projets-dinvestissement-portant/</a> et <a href="http://subventions.outre-mer.gouv.fr/aides">http://subventions.outre-mer.gouv.fr/aides</a> )	Jusqu'au 09 janvier 2024.  Fréquence annuelle.

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
FIACT	Fonds Interministériel pour l'Amélioration des Conditions de Travail	0, 96 M€ en 2024 (1, 1 M€ en 2023)	Agents publics appartenant à l'un des trois versants de la fonction publique (État, territoriale ou hospitalière).	Soutenir les projets favorisant l'amélioration des conditions de travail des agents publics et les actions menées dans le cadre d'une politique globale de prévention des risques professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Prévention des risques professionnels ;</li> <li>● Amélioration des conditions de travail ;</li> <li>● Accompagnement des collectifs de travail /organisations...</li> </ul>	<p>Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)</p> <p>Service relais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● le SGAR/PFRH pour les projets territoriaux ou provenant d'établissements publics</li> <li>● le SG ministériel pour les projets de l'administration centrale</li> </ul> <p>(cf. <a href="https://www.fonction-publique.gouv.fr/appels-a-projets-firh-fiact-et-fep-2023">https://www.fonction-publique.gouv.fr/appels-a-projets-firh-fiact-et-fep-2023</a> et <a href="https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/2023/20230721-Circulaire-FIACT-2024.pdf">https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/2023/20230721-Circulaire-FIACT-2024.pdf</a>)</p> <p>Dépôt des dossiers sur Démarches Simplifiées : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/fermeture/appel-a-projet-aupres-du-fonds-interministeriel-po">https://www.demarches-simplifiees.fr/fermeture/appel-a-projet-aupres-du-fonds-interministeriel-po</a></p>	<p>Dépôt des dossiers avant le 17 novembre en 2023.</p> <p>Fréquence annuelle.</p>

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
<b>FIRH</b>	Fonds d'Innovation des Ressources Humaines	1 M€ par an	Agents publics appartenant à l'un des trois versants de la fonction publique (État, territoriale ou hospitalière).	Développer la culture de l'innovation sur l'ensemble du territoire en matière d'innovation managériale de conduite du changement, d'accompagnement des agents et de modernisation de la fonction RH.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement des évolutions professionnelles ;</li> <li>● Professionnalisation de la filière RH ;</li> <li>● Appui méthodologique à l'évolution des organisations, à la modernisation de la fonction RH et à l'évolution des pratiques managériales...</li> </ul>	<p>Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)</p> <p>Service relais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● le SGAR/PFRH pour les projets territoriaux ou provenant d'établissements publics</li> <li>le SG ministériel pour les projets de l'administration centrale</li> </ul> <p>(cf. <a href="https://www.fonction-publique.gouv.fr/la-dgafp/notre-coeur-dactivite/accompagner-les-transformations-rh/le-fonds-dinnovation-rh-firh">https://www.fonction-publique.gouv.fr/la-dgafp/notre-coeur-dactivite/accompagner-les-transformations-rh/le-fonds-dinnovation-rh-firh</a>)</p> <p>Dépôt des dossiers sur Démarches Simplifiées</p>	<p>Septembre - novembre.</p> <p>Fréquence annuelle.</p>
<b>FIPD</b>	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	87,4 M€ pour 2024 (82 M € en 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Communes ;</li> <li>● Intercommunalités ;</li> <li>● Association.</li> </ul>	Financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville".	<p>Actions visant à poursuivre le déploiement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● la vidéoprotection de voie publique ;</li> <li>● la prévention de la délinquance des jeunes ;</li> <li>● la poursuite de la protection des victimes de violences intrafamiliales ;</li> <li>● la prévention de la radicalisation ;</li> <li>● la lutte contre les séparatismes ;</li> <li>● la lutte contre les dérives sectaires et contre le complotisme.</li> </ul>	<p>SG-Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation</p> <p>(cf. SG-Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation)</p>	Depuis le 05 mars 2007



Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
<b>FNADT</b>	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire	250 M€ en 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs locaux (les personnes publiques (collectivités, GIP, établissements publics...)) ;</li> <li>Personnes physiques ou morales de droit privé (association, société, syndicat...).</li> </ul>	Financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement d'actions concourant à la mise en oeuvre de choix stratégique de la politique d'aménagement du territoire et favorisant la cohésion des territoires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions en faveur de l'emploi</li> <li>Actions renforçant l'attractivité des territoires ;</li> <li>Actions innovantes ou expérimentales en matière d'aménagement et de développement durable...</li> </ul>	Préfet de Région  (cf. <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000387815">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000387815</a> )	Depuis le 9 novembre 2000  Date limite de dépôt des dossiers pour la campagne de l'année N entre mars et avril.
<b>FPRNM</b>	Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit "Fonds Barnier"	Plus de 200 M€ (205M€ en 2023)  <i>Jusqu'à 100 % des dépenses</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales ;</li> <li>Services de l'État ;</li> <li>Particuliers ;</li> <li>Petites entreprises.</li> </ul>	Soutenir des mesures de prévention et de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteur à risque ;</li> <li>Diagnostics de vulnérabilité (notamment sismique) de bâtiments ;</li> <li>Aménagement de cours d'eaux visant à réduire le risque inondation (reméandrage...), ...</li> </ul>	Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e47c-fonds-de-prevention-des-risques-naturels-maje/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e47c-fonds-de-prevention-des-risques-naturels-maje/</a> et <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plaqueette%20FPRNM.pdf">https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plaqueette%20FPRNM.pdf</a> )	Depuis le 2 février 1995
<b>FEJ</b>	Fonds d'Expérimentation Jeunesse	<i>Mécanisme d'appels à projets</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissements publics ou privés d'enseignement ;</li> <li>Collectivités territoriales ;</li> <li>Associations ;</li> <li>Missions locales...</li> </ul>	Financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions innovantes pour prévenir les conduites à risques et améliorer l'accès aux soins des jeunes ultra-marins ;</li> <li>Dispositif innovant au bénéfice des jeunes ruraux ;</li> <li>Développement et la structuration des associations pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;</li> <li>Dispositif innovant visant à prévenir et lutter contre les discriminations subies par les jeunes de moins de 30 ans...</li> </ul>	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP)  (cf. <a href="https://injep.fr/le-fonds-d-experimentation-pour-la-jeunesse/">https://injep.fr/le-fonds-d-experimentation-pour-la-jeunesse/</a> )	Depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 2008

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
FSN	Fonds national pour la Société Numérique	<p>4, 25 Md€</p> <p><i>(taux maximaux de 100 % pour les organismes de recherche publics (coûts marginaux) et de 50 % pour les entreprises)</i></p> <p><i>Développement des réseaux à très haut débit : 2 Md€ - Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants : 2,25 Md€ dont 1,4 Md€ spécifiquement destinés à financer des projets innovants, notamment en fonds propres, quasi-fonds propres ou sous forme de prêts.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Entreprise ;</li> <li>● Établissement de recherche ;</li> <li>● Association.</li> </ul>	Soutenir le développement de l'économie numérique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Informatique en nuage (« cloud computing ») ;</li> <li>● Valorisation et numérisation des contenus scientifiques, éducatifs et culturels ;</li> <li>● Technologies de base (nanoélectronique, logiciels embarqués...) ;</li> <li>● E-santé ;</li> <li>● Sécurité et résilience des réseaux ;</li> <li>● Systèmes de transport intelligents ;</li> <li>● Ville numérique ;</li> <li>● E-éducation...</li> </ul>	<p>Caisse des Dépôts</p> <p>(cf. <a href="https://www.caissedesdepots.fr/fi/leadadmin/PDF/02._Activites/Emp_runt_national/ami-fsn-vf.pdf#:~:text=%01%20Dans%20le%20cadre%20du%20programme%20Investissements%20d%27Avenir%2C,que%20des%20services%20tirant%20profit%20de%20ces%20r%C3%A9seaux">https://www.caissedesdepots.fr/fi/leadadmin/PDF/02._Activites/Emp_runt_national/ami-fsn-vf.pdf#:~:text=%01%20Dans%20le%20cadre%20du%20programme%20Investissements%20d%27Avenir%2C,que%20des%20services%20tirant%20profit%20de%20ces%20r%C3%A9seaux</a>)</p>	Depuis le 02 septembre 2010.

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
FTAP	Fonds pour la Transformation de l'Action Publique	330 M€ sur trois ans (2023-2025) (85M€ investis en 2023) <i>50% du coût total du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises publiques locales ;</li> <li>• Foncières de redynamisation ;</li> <li>• Établissements publics d'aménagement ou d'État ;</li> <li>• Organismes fonciers solidaires ;</li> <li>• Entreprises privées ;</li> <li>• Bailleurs sociaux ;</li> <li>• Petites collectivités.</li> </ul>	<p>Faciliter la réalisation de projets immobiliers structurants pour soutenir la recomposition de la diversité de l'offre commerciale, artisanale et de services, qu'il s'agisse de projets de rénovation, de transformation ou de changement d'usage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la concrétisation des projets innovants et de simplification des administrations de l'État (évolutions organisationnelles, managériales et numériques) ;</li> <li>• Améliorer la qualité des services publics ;</li> <li>• Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action publique ;</li> <li>• Redonner des marges de manœuvre aux agents publics ;</li> <li>• Accélérer les politiques prioritaires.</li> </ul>	<p><u>Big Data et IA</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Facturation électronique ;</li> <li>• Développement d'une solution automatisée d'aide et d'assistance à la correction d'épreuves d'expression écrite en langue française ;</li> </ul> <p>Foncier innovant...</p> <p><u>Mutualisation innovante</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation conducteurs d'engins ;</li> <li>• Recouvrement optimisé des créances du secteur public ;</li> <li>• Information géographique, ...</li> </ul> <p><u>Transformation interne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• challenge d'économie d'énergie inter-administration ;</li> <li>• Aménagements innovants et nouveaux espaces de travail ;</li> <li>• Transformation du pilotage budgétaire, ...</li> </ul> <p><u>Simplification des procédures</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Portail ;</li> <li>• Maison numérique ;</li> <li>• Dématérialisation des démarches administratives, ...</li> </ul>	<p>Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques</p> <p>Appui de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) et de la Direction Interministérielle du Numérique (DINum)</p> <p>(cf. <a href="https://www.modernisation.gouv.fr/files/2023-07/Cahierdescharges_FTAP_Juillet%202023.pdf">https://www.modernisation.gouv.fr/files/2023-07/Cahierdescharges_FTAP_Juillet%202023.pdf</a> et <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-design-et-accessibilite-des-produits-et-se">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-design-et-accessibilite-des-produits-et-se</a> et <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5273-accelerer-la-redynamisation-du-commerce-et-de/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5273-accelerer-la-redynamisation-du-commerce-et-de/</a>)</p>	Depuis le 10 février 2023 et jusqu'à épuisement de l'enveloppe (Programme 2023-2025)

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
FV	Fonds Vert	2, 5 Md€ pour 2024  14 M€ pour le territoire de la Guadeloupe  (12, 7 M€ en 2023 pour la Guadeloupe)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités (y compris les syndicats mixtes) ;</li> <li>Associations.</li> </ul>	Aider les collectivités territoriales à accélérer la transition écologique dans les territoires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;</li> <li>Tri à la source ;</li> <li>Valorisation des biodéchets, de rénovation de l'éclairage public ;</li> <li>Adaptation des territoires au changement climatique ;</li> <li>Amélioration du cadre de vie des habitants (qualité de l'air, biodiversité, limitation de l'artificialisation des sols) ;</li> <li>Gestion et extension des aires naturelles protégées ;</li> <li>Recyclage des friches ;</li> <li>Renaturation en ville ;</li> <li>Prévention des risques ;</li> <li>Inondation, effondrement glaciaire, cycloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte, ...</li> </ul>	<p>DEAL</p> <p>(cf. <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/le-fonds-vert-politique-publique">https://www.ecologie.gouv.fr/le-fonds-vert-politique-publique</a> et <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert">https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert</a>)</p> <p>Fonds-vert-971@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Depuis le 14 décembre 2022</p> <p>(2023-2027 (nouvelle enveloppe chaque année))</p>
	Recyclage foncier – AXE 1	30 M€ en 2024 au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités, les établissements publics locaux ou les opérateurs qu'ils auront désignés ;</li> <li>Établissements publics de l'État ou les opérateurs qu'ils auront désignés ;</li> <li>Aménageurs publics (établissements publics d'aménagement, entreprises publiques locales, SEM, SPL) ;</li> <li>Organismes de fonciers solidaires ;</li> </ul>	Bénéficiaire d'une subvention pour une opération de recyclage foncier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Études (dont les études relevant de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués) ;</li> <li>Acquisitions foncières, des travaux de démolition ou déconstruction ;</li> <li>Travaux de dépollution ;</li> <li>Travaux de réhabilitation de bâtiment ;</li> <li>Travaux de restauration écologique des sols (notamment aux fins de renaturation) ;</li> <li>Travaux d'aménagement, ...</li> </ul>	<p>ADEME pour les friches polluées issues d'anciens sites ICPE ou miniers.</p> <p>DDT-M pour toutes les autres friches éligibles, en lien avec les DREAL et avec l'appui du CEREMA si nécessaire.</p> <p>Dépôt sur la plateforme Démarches Simplifiées</p> <p>(cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8891-recycler-le-foncier-friches/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8891-recycler-le-foncier-friches/</a>)</p>	<p>Du 8 janvier 2024 au 15 décembre 2024.</p> <p>Fréquence annuelle.</p>

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bailleurs sociaux ;</li> <li>• Entreprises privées, sous réserve de l'accord de la collectivité compétente (ainsi que du concédant, mandant ou bailleur le cas échéant), et pour des projets présentant un intérêt général suffisant (notamment en termes de logement social ou de revitalisation économique).</li> </ul>				
	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux – AXE 1	<i>80% du coût total</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes ;</li> <li>• Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;</li> <li>• Pôles d'équilibres territoriaux et ruraux ainsi que les syndicats d'énergie exerçant le portage du projet pour une collectivité ;</li> <li>• Les départements et les régions pour une partie des crédits.</li> </ul>	Bénéficiaire d'une aide pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ...) ;</li> <li>• Travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement ;</li> <li>• Opérations immobilières de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti ;</li> <li>• Travaux de protection du bâti contre les rayonnements solaires (toiture, murs et fenêtres) ;</li> </ul>	Préfectures de département  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a945-mettre-en-uvre-la-renovation-energetique-des/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a945-mettre-en-uvre-la-renovation-energetique-des/</a> )	Du 19 janvier 2023 au 15 décembre 2024.  Fréquence annuelle.

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
					<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travaux permettant d'augmenter la ventilation naturelle ;</li> <li>● Remplacement d'équipement de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de climatisation par des équipements très performants, ...</li> </ul>		
	Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets - AXE 1	95 M€ en 2024 <i>(80% du coût total)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Intercommunalité ;</li> <li>● Entreprise publique locale (Sem, Spl, SemOp) ;</li> <li>● Entreprise privée.</li> </ul>	Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gestion de proximité et collecte séparée des biodéchets : études préalables, investissements pour l'achat et la mise en œuvre d'équipements nécessaires à la collecte et à la gestion de proximité des biodéchets des ménages, aides au changement de comportement ;</li> <li>● Valorisation des biodéchets : études et investissements nécessaires à la mise en œuvre des installations de compostage et de méthanisation ainsi que la modification d'installations existantes.</li> </ul>	Préfectures de région Préfectures de département Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ADEME (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/bab-0-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/bab-0-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/</a> ) Dépôt sur la plateforme Démarches Simplifiées	Du 8 janvier 2024 au 15 décembre 2024. Fréquence annuelle.
	Renaturation des villes et des villages - AXE 2	<i>80% du coût total</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collectivités territoriales et groupements de collectivités ;</li> <li>● Établissements publics locaux (en particulier les sociétés d'économie mixte ou sociétés publiques locales) ;</li> <li>● Établissements publics de l'État (en</li> </ul>	Bénéficiaire d'une aide pour financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Études de diagnostic territorial et de stratégie de résilience climatique et de renaturation ;</li> <li>● Ingénierie et études préalables à la conception de projets développant des solutions fondées sur la nature, ainsi que leur évaluation dans le temps ;</li> <li>● Investissements permettant la mise en œuvre concrète des solutions fondées sur la nature en ville.</li> </ul>	Préfectures de région Préfectures de département Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Agences de l'eau	Du 12 janvier 2024 au 15 décembre 2024. Fréquence annuelle.

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
			particulier les établissements publics d'aménagement) ; ● Bailleurs sociaux.  Le porteur de projet peut mentionner un « co-portage ».			(cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/def1-financer-des-solutions-dadaptation-au-changement/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/def1-financer-des-solutions-dadaptation-au-changement/</a> )	
	<b>Développement des mobilités durables en zones rurales - AXE 3</b>	<i>80% du coût total</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collectivités territoriales ;</li> <li>● Intercommunalité ;</li> <li>● Région ;</li> <li>● Établissement public dont services de l'État.</li> </ul>	Améliorer le cadre de vie et permettre le développement des mobilités durables dans les zones rurales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Volet 1 : Élaboration d'une stratégie mobilité / d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) / assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en lien avec les études pré-opérationnelles des services ou projets cités dans le volet 2.</li> <li>● Volet 2 : Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité...</li> </ul>	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires  Préfecture  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f3ad-mobilites-rurales/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f3ad-mobilites-rurales/</a> )	Du 8 janvier 2024 au 15 décembre 2024
	<b>Appui à l'ingénierie - Mesure transverse</b>	<i>80% du coût total</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collectivités territoriales</li> <li>● Groupements de collectivités</li> <li>● Département</li> <li>● Région</li> </ul>	Soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Postes d'animateurs ou de chefs de projet contractuels ;</li> <li>● Études / conseils ;</li> <li>● Appui en ingénierie de stratégie ou de planification ;</li> <li>● Appui en ingénierie d'animation ;</li> <li>● Mise à jour du CRTE ;</li> <li>● Diagnostic de vulnérabilité aux impacts du changement climatique ;</li> <li>● Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'adaptation au changement climatique ;</li> <li>● Élaboration d'une démarche paysagère ou d'un plan de paysage ;</li> <li>● Structuration d'observatoires pour outiller la stratégie foncière</li> </ul>	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires  Préfecture / DEAL  (apport par la Banque des territoires, notamment pour les mesures de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique)  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/23fa-soutenir-lingenierie-des-collectivites-pour-l/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/23fa-soutenir-lingenierie-des-collectivites-pour-l/</a> )	Du 12 janvier 2024 au 15 décembre 2024

Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
					(inventaire ZAE, friche, habitat, etc.) ; ● Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des études réglementaires éligibles au fonds vert ; ● Révision de documents de planification et d'urbanisme pour décliner la trajectoire de sobriété foncière ; ● Appui à l'émergence de stratégies de covoiturage, projets de lignes de covoiturage, d'actions d'animation (site, challenge) et de campagnes d'incitation financière ou encore leur évaluation ; ● Appui à l'émergence de projet agissant en faveur de recyclages fonciers, d'intensification urbaine ou de renaturation des sols ; ● Appui à l'élaboration de la stratégie foncière, ...		
<b>OEG</b>	Office de l'Eau de Guadeloupe	27 M€ (Programme d'Aides du PPI 2024-2027)	Porteurs de projet des secteurs de l'artisanat, de l'industrie et de l'agriculture.	Accompagner des actions et des travaux concourant à : ● améliorer la gouvernance et replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire ; ● assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau ; ● garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique ; ● réduire les rejets et améliorer l'assainissement ; ● préserver et restaurer les milieux aquatiques.	● Mise en place de systèmes d'économie d'eau ou de recyclage des eaux industrielles ; ● Mise en place de dispositifs de collecte et de traitement des rejets polluants...	Comité de l'eau et de la biodiversité  (cf. <a href="https://www.eauguadeloupe.com/statut">https://www.eauguadeloupe.com/statut</a> )	Depuis le 16 avril 2006



Sigle	Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet de la subvention	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période et/ou fréquence
PVD	Petites Villes de Demain	3 Md€ sur 6 ans  <i>Communes bénéficiaires en Guadeloupe : Bouillante, Le Moule et Morne-à-l'Eau (candidature commune), Lamentin, Sainte-Anne, Terre-de-Haut.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes de moins de 20 000 habitants ;</li> <li>• Intercommunalités.</li> </ul>	Apporter un soutien technique et financier aux communes et intercommunalités dans leurs projets de redynamisation des centres-bourgs et d'amélioration de l'habitat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de revitalisation personnalisé ;</li> <li>• Programme local d'inclusion sociale et générationnelle ;</li> <li>• Opérations de recyclage de friches urbaines et industrielles ;</li> <li>• Résilience alimentaire ;</li> <li>• Habitat inclusif ;</li> <li>• Rénovation de l'habitat ancien ;</li> <li>• Micro-Folie ;</li> <li>• Études globales ou thématiques pour la mise en oeuvre d'un projet de revitalisation...</li> </ul>	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/petites-villes-de-demain/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/petites-villes-de-demain/</a> )	Depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2020 (2020-2026)

# APPELS À PROJETS

Dénomination	Enveloppe globale ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période
Accélérer la transition écologique et le rebond de l'agriculture française	10 M €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises privées de la transition agroécologique</li> </ul>	Accroître durablement l'innovation et la compétitivité de l'agroécologie afin d'accélérer la transition écologique et le rebond de l'agriculture française	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études de faisabilité</li> <li>• Agroéquipements</li> <li>• Biocontrôle</li> <li>• Production de protéines végétales...</li> </ul>	Bpifrance  (cf. <a href="https://france-relande-guadeloupe.aides-territoires.beta.gouv.fr/a1a5-acceler-la-transition-ecologique-et-le-rebo/">https://france-relande-guadeloupe.aides-territoires.beta.gouv.fr/a1a5-acceler-la-transition-ecologique-et-le-rebo/</a> )	Depuis le 7 mai 2021
Accompagner la transition des modèles de production et de consommation alimentaire	80 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune ;</li> <li>• Intercommunalité ;</li> <li>• Département ;</li> <li>• Établissement public dont services de l'État ;</li> <li>• Entreprise publique locale (Sem, Spl, SemOp) ;</li> <li>• Agriculteur.</li> </ul>	Accompagner la transition alimentaire et agricole de nos territoires.	Projets de transition alimentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation des terres et du foncier agricole ;</li> <li>• Mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial ;</li> <li>• Mise en place d'un foncière agricole ;</li> <li>• Développement de filières locales et de circuits courts ;</li> <li>• Logistique de distribution et de commercialisation.</li> </ul>	Banque des territoires  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b6ae-accompagner-la-transition-alimentaire-et-agri/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b6ae-accompagner-la-transition-alimentaire-et-agri/</a> )	Permanente
Atlas de biodiversité communale	3 M (montant de l'appel à projets)  50 000 euros nets de taxe (taux maximal de l'aide)  <i>80% des dépenses éligibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes ;</li> <li>• Structures intercommunales en priorité ;</li> <li>• Établissements publics ;</li> <li>• Acteurs associatifs sous conditions.</li> </ul>	Accompagner les communes dans la conception des Atlas de la biodiversité communale afin notamment de cartographier les enjeux de biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la création d'un inventaire des milieux et des espèces</li> <li>• organisation d'animations pédagogiques naturaliste et environnementale (randonnée pédestre en centre-ville ou en Périphérie)...</li> </ul>	Parc national de la Guadeloupe  (cf. <a href="https://www.guadeloupe-parcnational.fr/sites/guadeloupe-parcnational.fr/files/available_docs/aoa_animations_abc_oct2022.pdf">https://www.guadeloupe-parcnational.fr/sites/guadeloupe-parcnational.fr/files/available_docs/aoa_animations_abc_oct2022.pdf</a> )  Contact : Joël BAJAZET 0590 41 55 55 – 0690 86 78 37	2024

Dénomination	Enveloppe globale ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période
					animations@guadeloupe-parcnational.fr avec copie à murielle.gombauld@guadeloupe-parcnational.fr.	
<i>Diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation</i>	Taux d'aide entre 50 % à 70 %.  Plafond de l'assiette des dépenses éligibles : 100 000 €.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune ;</li> <li>• Intercommunalité ;</li> <li>• Département ;</li> <li>• Région ;</li> <li>• Établissement public dont services de l'État ;</li> <li>• Association ;</li> <li>• Entreprise privée.</li> </ul>	Financer les diagnostics de territoire et études préalables aux investissements de réemploi, réparation et réutilisation. Objectif : connaître le potentiel d'une filière de réemploi, réparation et réutilisation sur votre territoire ou étudier la faisabilité d'une installation de collecte, de remise en état ou de réparation d'objets ou matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostics de territoires ;</li> <li>• Études d'opportunité ou de faisabilité d'un projet d'équipement ;</li> <li>• Étude d'accompagnement de projets, ...</li> </ul>	ADEME  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/0e5a-aider-au-diagnostic-de-territoire-ou-detude-p/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/0e5a-aider-au-diagnostic-de-territoire-ou-detude-p/</a> )	Permanente
<i>Études et travaux de dépollution d'une friche - Fonds vert</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune ;</li> <li>• Intercommunalité ;</li> <li>• Département ;</li> <li>• Établissement public dont services de l'État ;</li> <li>• Entreprise publique locale (Sem, Spl, SemOp) ;</li> <li>• Entreprise privée.</li> </ul>	Soutenir les projets de reconversion de friches par le financement d'études et de travaux de dépollution, dans le respect de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols.		ADEME  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/etu-des-et-travaux-de-depollution-dune-friche-fonds-vert/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/etu-des-et-travaux-de-depollution-dune-friche-fonds-vert/</a> )	Du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024
<i>Financer la mise en œuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers</i>	Jusqu'à 70%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune ;</li> <li>• Intercommunalité ;</li> <li>• Département ;</li> <li>• Région.</li> </ul>	Mettre en place des investissements de gestion de proximité des biodéchets, une collecte séparée des biodéchets, et une valorisation des biodéchets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses d'équipement en gestion de proximité des biodéchets (55%) ;</li> <li>• Dépenses d'équipement en gestion de proximité des biodéchets (70 % des dépenses pour l'expérimentation et aide à la mise en œuvre pouvant aller jusqu'à 10 € par habitant desservi) ;</li> <li>• Dépenses d'équipements d'installation de traitement par compostage (jusqu'à 55%) ;</li> </ul>	ADEME  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/7c0e-financer-la-mise-en-uvre-du-tri-a-la-source-e/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/7c0e-financer-la-mise-en-uvre-du-tri-a-la-source-e/</a> )	Ponctuelle

Dénomination	Enveloppe globale ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période
				<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dépenses de méthanisation des biodéchets collectés (jusqu'à 45%), ...</li> </ul>		
<b>Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation</b>	Subventionnement forfaitaire de 30 000 € <i>(55% de l'assiette des dépenses éligibles)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Commune ;</li> <li>● Intercommunalité ;</li> <li>● Département ;</li> <li>● Entreprise publique locale (Sem, Spl, SemOp) ;</li> <li>● Association ;</li> <li>● Entreprise privée.</li> </ul>	Financer des équipements de réemploi, réparation et réutilisation y compris les investissements pour limiter et valoriser les invendus non alimentaires.	Équipements dédiés à la collecte préservante en déchetterie accueillant les déchets ménagers et assimilés.	ADEME  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8aa5-financer-des-equipements-de-reemploi-reparati/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/8aa5-financer-des-equipements-de-reemploi-reparati/</a> )	Permanente
<b>Instauration ou extension de la tarification incitative : financement de l'étude préalable</b>	Entre 50 et 70 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Commune ;</li> <li>● Intercommunalité ;</li> <li>● Département ;</li> <li>● Région.</li> </ul>	Mettre en oeuvre des études préparatoires à la mise en œuvre de la tarification incitative du service public Déchets. L'objectif est de réduire la production de déchets des usagers, d'améliorer les performances de collecte séparée et également de maîtriser leurs coûts de collecte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Études préalables à la mise en œuvre ou à l'extension à un nouveau périmètre de la tarification incitative ;</li> <li>● Études liées à la refonte d'une tarification existante.</li> </ul>	ADEME  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f06d-mettre-en-oeuvre-etudes-preparatoires-a-la-mi/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f06d-mettre-en-oeuvre-etudes-preparatoires-a-la-mi/</a> )	Permanente
<b>L'investissement dans l'économie inclusive</b>	Dispositifs de conseil, d'ingénierie et d'investissement <i>(condition de soutien de la collectivité territoriale)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collectivité territoriale ;</li> <li>● Intercommunalités ;</li> <li>● Structure d'insertion par l'activité économique ou adaptée aux personnes en situation de handicap ;</li> <li>● Entreprise engagée dans l'inclusion numérique ;</li> <li>● Acteur de l'économie circulaire ;</li> <li>● structure portant un projet de tiers-lieu d'innovation sociale.</li> </ul>	Créer des tiers-lieux d'innovation sociale pour contribuer au développement économique des territoires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● projets d'inclusion par l'activité économique notamment pour les travailleurs handicapés (insertion par l'activité économique et secteur du travail protégé et adapté) et les projets d'inclusion numérique ;</li> <li>● projets d'économie circulaire (économie du partage, collecte et valorisation des biens, traitement, valorisation, prévention, gestion, tri et recyclage des déchets, écoconception, développement durable, écologie industrielle territoriale) ;</li> <li>● tiers-lieux d'innovation sociale ;</li> </ul>	Banque des territoires  (cf. <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b33b-developper-les-tiers-lieux-dinnovation-social/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b33b-developper-les-tiers-lieux-dinnovation-social/</a> )	Permanente

Dénomination	Enveloppe globale ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• appui à l'émergence du projet, à la structuration de sa gouvernance ;</li> <li>• aide aux études de programmation ou de montage juridique et financier ;</li> <li>• part des fonds propres et quasi-fonds propres.</li> </ul>		
<i>Projet partenarial d'aménagement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cession à l'amiable par l'État de terrains de son domaine privé à un EPCI (art. L. 3211-6 du CG3P) ;</li> <li>• Créer un périmètre de Grande Opération d'Urbanisme (GOU) (art. L. 312-3 et s. du Code de l'urbanisme) ;</li> <li>• Abattement sur les plus-values immobilières (70 à 85%).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPCI à fiscalité propre.</li> </ul>	Encourager la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'offre de logements ;</li> <li>• Déploiement d'activité économiques ;</li> <li>• Réalisation d'équipements publics ;</li> <li>• Acquisition d'une parcelle...</li> </ul>	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires  (cf. <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/contrats-projets-partenarial-damenagement-grandes-operations-durbanisme">https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/contrats-projets-partenarial-damenagement-grandes-operations-durbanisme</a> )	Permanente
<b>Soutien aux investissements de solutions innovantes d'agroéquipements pour les outre-mer</b>  <b>France 2030</b>  <b>Plan de souveraineté de la filière fruits et légumes</b>	10 M €  75 % du coût HT des investissements : de 2 000, 00 € HT à 200 000 € HT  (dispositif excluant d'autres cofinancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes physiques exerçant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.</li> <li>• Les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), les Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA).</li> </ul>	Accélérer la révolution agricole et agroalimentaire.	Investissements de solutions innovantes d'agroéquipements pour les filières fruits et légumes en outre-mer	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire  (cf. <a href="https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/France-2030-Souverainete-alimentaire-et-transition-agroecologique/France-2030-Agriculteurs/Soutien-aux-investissements-de-solutions-innovantes-d-agroequipements-pour-les-outre-mer-France-2030-Plan-de-souverainete-de-la-filiere-fruits-et-legumes">https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/France-2030-Souverainete-alimentaire-et-transition-agroecologique/France-2030-Agriculteurs/Soutien-aux-investissements-de-solutions-innovantes-d-agroequipements-pour-les-outre-mer-France-2030-Plan-de-souverainete-de-la-filiere-fruits-et-legumes</a> )	Du 11/01/2023 au 31/12/2024

Dénomination	Enveloppe globale ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sociétés hors GAEC, EARL, SCEA dont l'objet est agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.</li> <li>• Les exploitations des lycées agricoles,</li> <li>• Les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)</li> <li>• Les multiplicateurs de semences ;</li> <li>• Les organismes stockeurs ;</li> <li>• Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA),</li> <li>• Les Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE),</li> <li>• Les instituts techniques agricoles,</li> <li>• les sociétés coopératives agricoles de type 1 et 2, telles que définies dans les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 20 février 2020 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles,</li> <li>• les organisations de producteurs reconnues par arrêté ministériel.</li> </ul>			<p>Demande d'informations par mail <a href="mailto:fr2030-fl-investissements@franceagrimer.fr">fr2030-fl-investissements@franceagrimer.fr</a> ou par téléphone au 01.73.30.20.99</p>	

Dénomination	Enveloppe globale ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Typologie des actions subventionnées	Service instructeur et références	Période
Sentiers de Nature	10 M€ sur la période 2022-2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes ;</li> <li>• Intercommunalités ;</li> <li>• Département ;</li> <li>• Régions ;</li> <li>• Associations ;</li> <li>• Entreprises publiques locales ;</li> <li>• Entreprises publiques ;</li> <li>• Services de l'État.</li> </ul>	Financer les Sentiers de Nature (renforcer l'offre de nature, de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager, de bien-être).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études</li> <li>• Travaux d'aménagement de sentiers</li> <li>• Travaux et aménagements visant la protection de la biodiversité et des paysages</li> <li>• Actions pour l'accueil du public et pédagogiques</li> <li>• Sentiers de découverte d'un espace naturel</li> <li>• Sentier d'interprétation patrimonial</li> <li>• Restauration de sentiers existants</li> <li>• Restauration écologique d'un cours d'eau aux abords du sentier</li> <li>• Aménagements pour réduire les impacts de la fréquentation touristique sur l'environnement</li> <li>• Étude paysagère préalable à la création d'un sentier...</li> </ul>	CEREMA  (cf. sentiers-nature@cerema.fr)	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 31 octobre 2024

Retrouvez de nombreux autres appels à projets pour le territoire de la Guadeloupe sur le site Aides-territoires ([https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/?integration=&targeted\\_audiences=&perimeter=70958-guadeloupe&text=&apply\\_before=&is\\_charged=all&action=search-filter](https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/?integration=&targeted_audiences=&perimeter=70958-guadeloupe&text=&apply_before=&is_charged=all&action=search-filter)).

# AIDES À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Service instructeur et références	Période
<b>Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise</b>	<i>45% du montant des droits à l'ARE restant dus à la date du début d'activité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandeur d'emploi bénéficiant de l'aide au retour à l'emploi qui présente un projet de reprise ou de création d'entreprise</li> <li>• Demandeur d'emploi autorisé à bénéficier de l'ARE mais qui ne la perçoit pas au début de son activité</li> <li>• Personne licenciée qui entame des démarches pour reprendre ou créer une entreprise pendant sa période de préavis, congés de reclassement ou de mobilité et qui est admise au bénéfice de l'ARE.</li> </ul>	Faciliter le démarrage d'une activité par un demandeur d'emploi en immobilisant du capital.	<p>Pôle emploi</p> <p>(cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/6267?from=p,135,Toutes%20les%20aides;te,121,GUADELOUPE">https://www.aides-entreprises.fr/aide/6267?from=p,135,Toutes%20les%20aides;te,121,GUADELOUPE</a>).</p>	Depuis le 6 mai 2011.
<b>Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise</b>	<p><i>Exonération totale lorsque les revenus ou les rémunérations des bénéficiaires sont inférieurs à 30 852 € en 2021</i></p> <p><i>Exonération dégressive lorsque les revenus sont compris entre 30 852 € et 41 136 €</i></p>	Créateurs ou repreneurs d'entreprise.	Aider à la création d'entreprise par une exonération partielle de charges sociales pendant les 12 premiers mois d'activité et une perception exceptionnelle de leurs revenus sociaux.	<p>Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion URSSAF</p> <p>(cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/390?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/390?id_ter=121</a>).</p>	Depuis le 8 novembre 2007.



Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Service instructeur et références	Période
<b>Aide régionale au démarrage et au développement d'activités (ARDDA)</b>	<i>Subvention plafonnée à 10 000€ pour des investissements ne dépassant pas 25 000€.</i>	Entreprises en création ou en développement de moins de 5 salariés.	Soutenir les projets de création et de développement de très petites entreprises.	Service de l'accompagnement des entreprises et de l'instruction des aides régionales  (cf. <a href="https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/detail/actualites/aide-regionale-au-demarrage-et-au-developpement-dactivites-ardda/categorie/economie-emploi-entreprises/#">https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/detail/actualites/aide-regionale-au-demarrage-et-au-developpement-dactivites-ardda/categorie/economie-emploi-entreprises/#</a> ).	Depuis le 18 décembre 2013.
<b>Boutique de gestion des entreprises (BGE) Guadeloupe-Iles du Nord</b>	<i>Partenariats bancaires et réseaux de financement ; partenariats financement participatif.</i>	Entreprises.	Affiner, structurer et tester, financer et développer.	Boutique de gestion des entreprises (BGE)  (cf. <a href="https://www.bgeguadeloupe-idn.com/25-j-ai-une-idee-un-projet">https://www.bgeguadeloupe-idn.com/25-j-ai-une-idee-un-projet</a> ).	Depuis 1979.
<b>Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Îles de Guadeloupe (CRESS IG)</b>	<i>Appui à la création, au développement et au maintien des entreprises de l'ESS, à la formation des dirigeants et des salariés, au développement et à l'animation de la coopération internationale.</i>	Entreprises.	Accompagner dans la création et le développement d'entreprises de l'ESS et promouvoir le modèle économique.	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Îles de Guadeloupe (CRESS IG)  (cf. <a href="https://cress-ilesdeguadeloupe.fr/#actualites">https://cress-ilesdeguadeloupe.fr/#actualites</a> ).	Depuis le 31 juillet 2014.
<b>Exonération facultative de cotisation foncière des entreprises - Créations ou extensions d'établissements</b>	<i>Exonération de cotisation foncière des entreprises.</i>	Entreprises.	Aider à la création ou extension d'établissements.	DRFIP - Direction régionale des finances publiques  (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/9983?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/9983?id_ter=121</a> ).	Depuis le 30 décembre 2010.
<b>France Active</b>	Prêts, garanties de prêts, primes, investissements en fonds propres.	Entreprise	Aider à la création, développement et transformation d'entreprises.	France Active  (cf. <a href="https://www.franceactive.org/#">https://www.franceactive.org/#</a> )	Depuis le 25 mars 1988

Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Service instructeur et références	Période
<b>IMPACT OUTREMER</b>	Financement participatif	Entreprise	Soutenir les sociétés innovantes et les PME.	IMPACT OUTREMER (cf. <a href="https://impact-outremer.com/">https://impact-outremer.com/</a> )	
<b>Jeune Entreprise Innovante (JEI) - Exonération des cotisations sociales patronales</b>	Exonération sur les cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales	Entreprise	Soutenir la création d'entreprises innovantes, grâce à un statut particulier leur permettant de bénéficier d'allègements sociaux (et fiscaux)	Urssaf (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/4286?from=p,135,Toutes%20les%20aides;te,121,GUA,DELOUPE">https://www.aides-entreprises.fr/aide/4286?from=p,135,Toutes%20les%20aides;te,121,GUA,DELOUPE</a> )	Depuis le 30 décembre 2003
<b>Jeune entreprise innovante - Exonération (impôt sur les bénéfices, cotisations sociales, taxe foncière sur les propriétés bâties)</b>	<i>Exonération d'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés. Exonération des cotisations sociales. Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.</i>	Entreprises	Permettre aux entreprises qui réalisent un effort important de R&D de bénéficier de réduction de leur fiscalité et des charges sociales	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/1625?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/1625?id_ter=121</a> )	Depuis le 30 décembre 2003
<b>Garantie Création</b>	<i>Quotité de la garantie à 60% pour les créations ex nihilo et de 50% pour les autres cas</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PME</li> <li>• Dirigeants et personnes physiques s'endettant à titre personnel pour réaliser un apport en fonds propres</li> </ul>	Permettre l'installation et le développement de nouveaux entrepreneurs en leur facilitant l'accès au crédit	Bpifrance (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/383?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/383?id_ter=121</a> )	Depuis le 18 janvier 2017
<b>Prêt Aide</b>	<i>Microcrédit d'un montant de 10 000 € maximum</i>	Créateurs ou repreneurs	Soutenir les créateurs et les développeurs d'entreprises n'ayant pas accès au crédit bancaire	Adie (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/4588?from=p,135,Toutes%20les%20aides;te,121,GUA,DELOUPE">https://www.aides-entreprises.fr/aide/4588?from=p,135,Toutes%20les%20aides;te,121,GUA,DELOUPE</a> )	Depuis le 19 avril 2017
<b>Prêt Croissance TPE Guadeloupe</b>	<i>Prêt compris entre 10 000 et 50 000 euros,</i>	Entreprises de 1 à 20 salariés	Financer les projets de création et de développement des TPE en Guadeloupe	Bpifrance (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/8001?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/8001?id_ter=121</a> )	
<b>Prêt rebond FEDER à taux zéro</b>	<b>5 M €</b> <b>Prêt à taux zéro de 10 000 à 200 000 €, pour une durée de 7 ans</b>	TPE et PME justifiant d'au moins un an d'existence minimum	Aider les TPE et les PME à répondre à leurs besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle et/ou à l'augmentation du besoin en fonds de roulement	BPI France (cf. <a href="https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-">https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-</a> )	Depuis le 31 mai 2020

Dénomination	Enveloppe globale par an ou pourcentage du cofinancement	Bénéficiaires	Objet	Service instructeur et références	Période
	dont 2 ans de différé d'amortissement en capital			aides/detail/actualites/pre-rebond-feder-a-taux-zero/categorie/porteur-de-projet/#_)	
Zones d'Aide à finalité régionale (AFR) - Exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises nouvelles	Exonération dégressive de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés	PME	Soutenir la création de nouvelles entreprises dans les zones d'aides à finalité régionale (ZAFR)	DRFIP - Direction régionale des finances publiques (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/7381?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/7381?id_ter=121</a> )	Depuis le 7 mai 2007
Prêt d'honneur Création-Reprise	Prêt d'honneur à taux zéro d'un montant compris entre 1 000 et 80 000 €	Porteurs de projets	Permettre au porteur de projet d'obtenir un financement de ses besoins professionnels	Bpifrance (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/10058?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/10058?id_ter=121</a> )	
Prêt d'honneur Initiative Guadeloupe	Prêt d'un montant compris entre 5 000€ et 25 000€	Porteurs de projets	Aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprises à financer leur projet grâce à un prêt d'honneur sans intérêts, ni garantie	Maison régionale des entreprises (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/3600?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/3600?id_ter=121</a> )	
Prêt d'honneur Réseau Entreprendre Guadeloupe	Prêt d'honneur compris entre 15 000 et 50 000 € et jusqu'à 90 000 € pour les projets innovants	Créateurs et repreneurs de PME	Faire émerger et réussir des créateurs et repreneurs de PME créatrices d'emplois et à fort potentiel de développement	Bpifrance (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/7943?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/7943?id_ter=121</a> )	
Prêt d'honneur Solidaire	Prêt d'honneur à taux zéro d'un montant compris entre 1 000 et 8 000 €	Créateurs et repreneurs d'une entreprise depuis moins de 3 ans et remplissant certaines conditions	Permettre aux créateurs ou repreneurs accompagnés et remplissant certaines conditions d'obtenir un financement pour la constitution de leurs fonds propres	Bpifrance (cf. <a href="https://www.aides-entreprises.fr/aide/9709?id_ter=121">https://www.aides-entreprises.fr/aide/9709?id_ter=121</a> )	

# ANNEXES

## SOMMAIRE DES ANNEXES

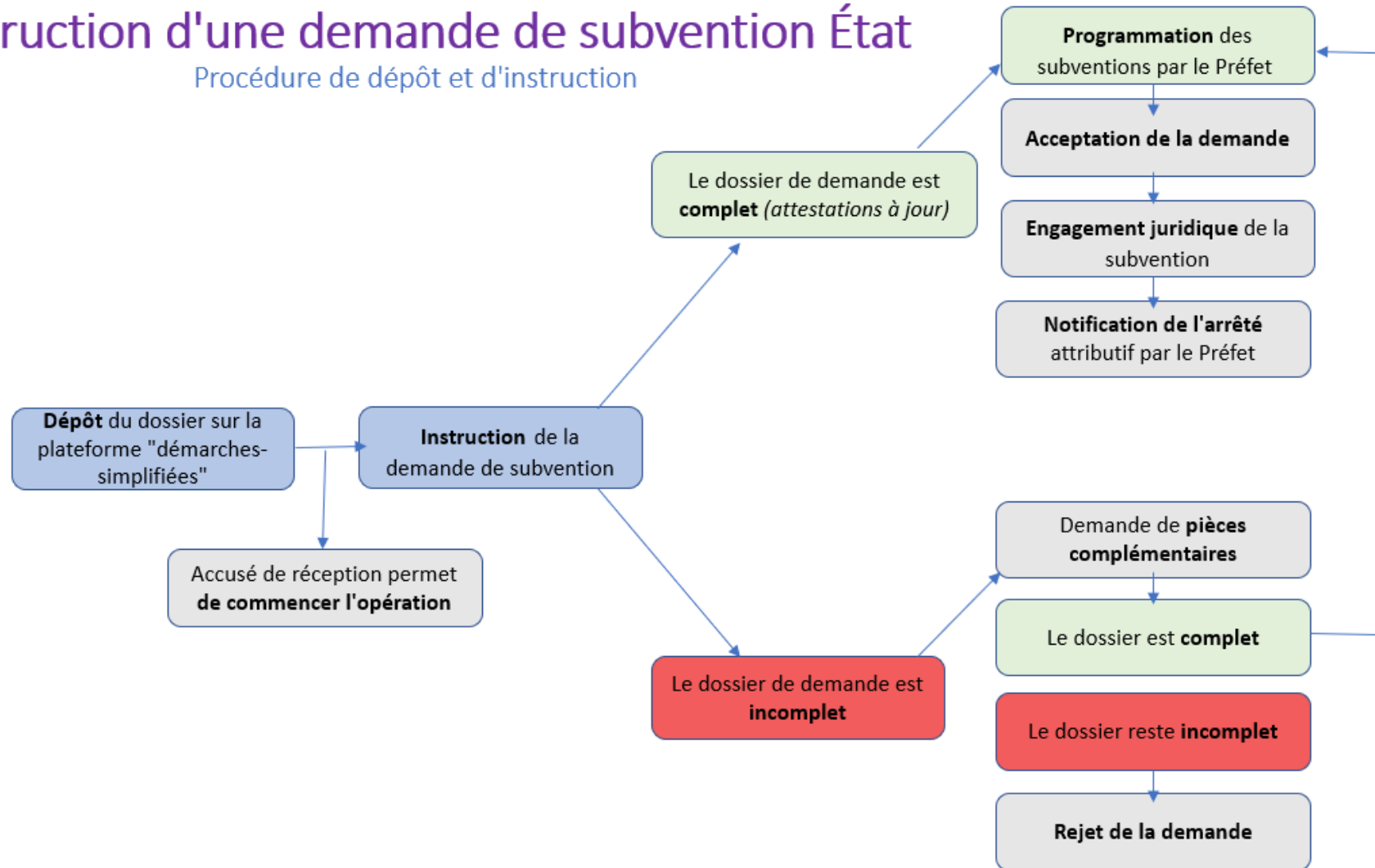
---

<b>Annexe 1 : Procédure d’instruction d’une demande de subvention État</b>	<b>p. 45</b>
<b>Annexe 2 : Les fonctions principales du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE)</b>	<b>p. 46</b>
<b>Annexe 3 : Les moyens du CRTE</b>	<b>p. 47</b>
<b>Annexe 4 : Procédure d’inscription d’un projet dans le CRTE</b>	<b>p. 48</b>

## Annexe 1 : Procédure d'instruction d'une demande de subvention État

### Instruction d'une demande de subvention État

Procédure de dépôt et d'instruction



## Annexe 2 : Les fonctions principales du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE)

### LES FONCTIONS PRINCIPALES DU CRTE RAPPELÉES PAR L'INSTRUCTION DU 30 AVRIL 2024

#### **Fonction d'organisation de l'action publique locale autour d'un projet de territoire**

\* Associer l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants, ...) à la définition des priorités de l'action publique.

→ Relancer l'animation des CRTE avec une méthodologie de travail renforcée.

#### **Fonction d'accélération de la transition écologique**

\* Cadre de mise en œuvre à l'échelle des bassins de vie de la planification écologique, et en particulier des ambitions fixées dans les CoP régionales.

→ Contractualiser des trajectoires locales et les traduire en projets concrets.

#### **Fonction d'accompagnement des projets locaux**

\* Outil d'identification de tous les projets locaux (publics et privés) nécessitant un accompagnement financier et en ingénierie.

Les projets recensés dans le CRTE sont prioritaires au Fonds Vert et tous les projets financés par le Fonds Vert doivent être inscrits dans le CRTE.

→ Faire du CRTE un outil de contractualisation évolutif.

## Annexe 3 : Les moyens du CRTE

### LES MOYENS...

Les dotations de soutien à l'investissement apportées par l'Etat aux collectivités, ainsi que les financements décidés sur chaque territoire par les opérateurs et la Banque des territoires

- DETR, DSIL, FNADT, Fonds vert, ainsi que les autres crédits Ministériels ;
- Agences de l'eau, Ademe, Cerema, l'OFB...

Les moyens renforcés dévolus à l'accompagnement en ingénierie

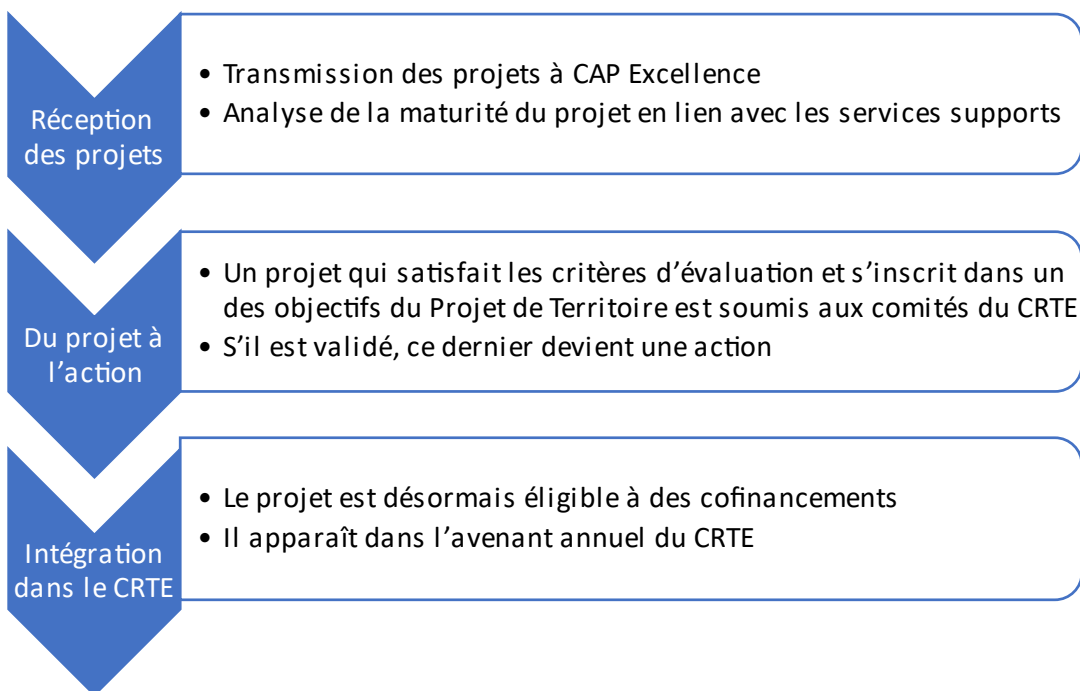
- Renforcement des moyens de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) depuis 2024 ;
- Fonds vert – Ingénierie.

Des outils innovants que les services doivent s'approprier

- La « Boussole de la transition écologique », basée sur le référentiel France Nation Verte, permettant à chaque porteur de s'interroger sur les impacts du projet et de les améliorer ;
- La plateforme « Mon espace collectivité », outil numérique pour faciliter l'accompagnement des projets.



# Comment inscrire un projet dans le CRTE ?



# GUIDE PRATIQUE DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS D'ÉTAT

Direction Générale des Services

Direction de l'Ingénierie des Financements & Affaires Européennes

Service Ingénierie de Recherche et de Contractualisation des Financements & CRTE

2024

[crte@capexcellence.net](mailto:crte@capexcellence.net)

**NB : Ce guide n'est pas exhaustif. Pour toutes recherches de financements, nous vous invitons à vous rendre sur la plateforme Aides Territoires ou à vous rapprocher de la Direction de l'Ingénierie des Financements & Affaires Européennes (DIFAE) de CAP Excellence.**

